

Règlement Intérieur « ARC Annecy »

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux droits et devoirs de tous les membres de ARC Annecy. L'adhésion à l'association implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.

L'adhérent s'engage au respect des règles suivantes :

A. Vie du club

Être présent (sauf contraintes familiales ou professionnelles) à l'Assemblée Générale annuelle.

Être bénévole (sauf contraintes familiales ou professionnelles) pour l'épreuve "Triathlon de Menthon" que le club organise et ne pas s'engager sur une autre course ce même jour en tant que bénévole ou participant.

Participer de manière régulière et active aux activités sportives et à la vie du club :

- Un adhérent est considéré assidu s'il participe à au moins 5 des séances proposées sur une période de 5 mois consécutifs, sauf motif légitime dûment justifié (maladie, blessure, impératif professionnel ou familial important).
- Cette fréquence minimale est une exigence de base et ne dispense pas l'adhérent de l'obligation de participer de manière active et régulière à la vie sportive de l'association. L'assiduité est appréciée globalement, en tenant compte de l'ensemble des séances proposées et en considérant toute contribution bénévole à l'organisation ou au fonctionnement du club.
- L'évaluation de la participation est effectuée par le bureau, en considérant la bonne foi de l'adhérent et les éventuelles absences justifiées.
- En cas de non-respect de cette règle et après un rappel écrit adressé à l'adhérent, le bureau pourra décider de la radiation de l'adhérent, sans remboursement de la cotisation, afin de permettre l'accueil de nouveaux membres.

Lors des événements conviviaux organisés par l'association (pots, repas, etc.), des boissons alcoolisées peuvent être proposées. Chacun reste pleinement responsable de sa consommation et du respect du code de la route en repartant. Merci à tous d'adopter une attitude responsable pour que ces moments de partage restent sûrs et agréables pour tous.

Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité et à respecter les autres. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportif et injurieux pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive.

Tout membre ayant commandés des articles sur la boutique ARC s'engage à les récupérer auprès du Responsable Boutique dans les meilleurs délais possibles. Les articles achetés et non récupérés seront remis en vente au bout d'un an et ne seront pas remboursés à l'acheteur initial.

B. Entraînements

1. Respecter les lieux et équipements sportifs mis à disposition

En particulier :

- Dans les piscines publiques :

Porter obligatoirement un bonnet de bain et un maillot de bain (pas de short)

Après l'entraînement : ranger le matériel

Sortir de la piscine à l'heure de fin du créneau dernier délai

Respecter le règlement intérieur de la piscine : en particulier, les douches savonnées obligatoires avant l'accès au bassin ainsi que le passage du badge à l'entrée, même si le portillon est ouvert sur le côté.

- Sur la piste d'athlétisme :

Ne pas courir sur les terrains de foot

Ne pas gêner les autres sportifs qui s'entraînent sur le complexe

Ne pas rouler en vélo ou autre véhicule sur la piste

Ne pas laisser de déchets sur le bord de la piste, comme des bouteilles d'eau vide par exemple

2. Respecter les règles de sécurité

En particulier :

- Porter obligatoirement un casque durant les sorties vélo
- Prévoir le matériel nécessaire en cas de crevaison durant les sorties vélo
- Être équipé de lumières quand nécessaire
- Respecter le code de la route
- Prévoir ses ravitaillements solides et liquides
- Respecter la nature, en course comme à l'entraînement, en particulier en jetant les déchets dans une poubelle et non dans la nature

Les entraînements se déroulent régulièrement sur la voie publique. Le respect des autres usagers, notamment piétons, rollers, vélos et poussettes ainsi que le respect du code de la route est un devoir que chacun doit s'approprier pour éviter tout accident.

Pour le bon déroulement des séances, chacun respecte les consignes données par les coachs et team leaders et s'engage à avoir un comportement approprié ne mettant pas en dangers les autres.

Le niveau physique de chaque adhérent est respecté. Ceci se traduit par exemple, lors des entraînements course à pieds fractionnés, par le retour des plus rapides vers les moins rapides durant les phases de récupération. Cela permet de resserrer le groupe et ainsi faciliter le rôle du coach / team leaders. Mais au-delà, la cohésion du groupe n'en sera que meilleure.

Les coachs sportifs peuvent être rémunérés ou être bénévoles. Ils peuvent être membre actif de l'association ou simplement prestataire de service. Les team leaders eux sont bénévoles et membres actifs de l'association.

Les entraînements peuvent être encadrés par des membres de l'association n'ayant pas la fonction officielle de coach après accord du bureau.

Les horaires et lieux d'entraînement sont accessibles sur l'application de l'association. Les adhérents s'engagent à être ponctuels aux séances d'entraînement. Ponctuellement les coachs / team leaders peuvent modifier les lieux de rdv qui seront alors communiqués en amont sur les différents moyens de communication de l'association.

Les entraînements peuvent ponctuellement être annulés en cas d'aléas météorologiques, de problème d'accès à une structure ou faute d'encadrants suffisants.

L'accès aux entraînements est strictement réservé aux adhérents. Chacun est libre de participer ou non à une séance, mais l'inscription préalable à chaque entraînement est obligatoire pour y prendre part. Les inscriptions se font via l'application de l'association, sur la plateforme Eventbrite.

Les coachs, team leaders et le bureau ont la possibilité d'interdire à une personne de participer à une séance, s'ils jugent son état physique insuffisant, ou son attitude incompatible avec le bon déroulement de cette séance. Les adhérents s'engagent à être suivis médicalement de manière régulière afin de pratiquer en toute sécurité. En cas de certificat médical demandé par le bureau, il devra être fourni sous un délai maximal d'un mois.

En cas de perte ou de vol d'affaires personnelles, l'association ne pourra être tenue responsable.

C. FFTRI - Licenciés triathlon

Respecter le règlement de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Respecter les arbitres et leurs décisions, quelles qu'elles soient, ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent au service de la course.

Pour un licencié qui souhaiterait changer de club, les frais de mutation sont à la charge du licencié.

Les créneaux natation sont réservés en priorité aux détenteurs d'une licence FFTRI compétition ARC. Ainsi, les adhérents ayant souscrit à l'option natation s'engagent à prendre une licence FFTRI compétition ARC avant fin septembre de la saison en cours, ou à demander leur mutation dans les mêmes délais.

D. Compétitions

La participation aux compétitions implique de respecter les règles, les adversaires, les arbitres, les bénévoles et le public.

Les adhérents pourront être sollicités pour participer en qualité de bénévoles à des événements ponctuels.

E. Droit à l'image

L'adhérent reconnaît donner son accord pour l'utilisation de vidéos et photographies prises durant l'activité sans bénéficier de contrepartie.

F. Modification du règlement intérieur

Toute modification du règlement intérieur sera votée en assemblée générale sur proposition du bureau selon les mêmes modalités que les modifications de statuts.

Le nouveau règlement intérieur est porté à la connaissance de tous les membres de l'association, par mail, ou par diffusion sur l'application de l'association.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion de l'association sur décision unanime du bureau.

Dernière mise à jour : 08 août 2025